

Vieillessement : à chaque besoin, une réponse



Les chiffres le prouvent : à Besançon comme ailleurs, les aînés restent autonomes et valides plus longtemps. Et pour répondre aux problèmes liés au vieillissement, le CCAS a développé plusieurs services pour éviter l'isolement, l'éloignement et la solitude. Pour que chacun, quels que soient ses besoins, trouve une réponse adaptée.

Fidèle à son engagement dans l'action sociale, Besançon est impliquée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste du vieillissement. Elle a été l'une des premières villes à mettre en place un service de repas à domicile en 1953 ou à créer des logements-foyers : l'établissement Huot a été fondé en 1964. Il y a cinquante ans en effet, Henri Huot, l'inventeur de la politique sociale bisontine, alors adjoint au maire Jean Minjot, a recherché le moyen d'améliorer le sort des plus pauvres des Bisontins de l'époque, les anciens, comme le rappelle Jean-Louis Fousseret : « *N'oublions pas qu'il y a cinquante ans on rencontrait des personnes sans retraite, sans minimum vieillesse, car même le Minimum social garanti n'était pas encore né. Beaucoup d'entre elles vivaient dans un habitat insalubre, sans salle de bain, sans toilettes, sans eau courante.* »

Il y a cinquante ans, Besançon affirmait déjà son implication dans le domaine du social et plus particulièrement en direction des personnes âgées et du vieillissement. Au fil du temps, la ville a changé de visage : moins d'habitat insalubre, l'implantation des quatre autres logements-foyers (Lilas, Cèdres, Hortensias, Marulaz) dans les quartiers au plus proche de la vie de la cité pour éviter l'isolement et l'éloignement, des constructions nouvelles pour que les anciens puissent vieillir « chez eux ». En 2011, la Ville a officiellement adhéré au réseau « Ville amie des aînés », qui rassemble de nombreuses villes à travers le monde partageant le même objectif, encourager un vieillissement actif de leur population en élaborant un projet de ville adapté aux seniors. Une adhésion qui a engagé la capitale comtoise dans un processus d'amélioration constante de la vie de ses aînés, et par voie de conséquence de toute la population. « *Nous pouvons*

être très fiers de la politique sociale menée en direction des personnes âgées, affirme la Première adjointe, Danielle Dard. Mais nous ne pourrions pas répondre seuls aux défis du vieillissement, c'est pour cela que nous avons décidé d'adhérer au programme Ville Amie des Aînés et ainsi développer une politique globale prenant en compte tous les aspects du vieillissement. Nous présenterons d'ailleurs lors d'un prochain Conseil municipal les mesures et actions que nous mènerons pendant le mandat. »

Du « sur-mesure »

Toutefois, la politique municipale souhaite laisser aux anciens leur libre choix de vie. « *Il est essentiel de laisser les gens agir, précise Anne-Paule Roposte, en charge de la Direction Autonomie. Le rôle d'une ville consiste bien sûr à développer une politique sociale, mais surtout à faire en sorte que les citoyens prennent conscience de leurs besoins à venir. Nous ne pouvons pas anticiper à la place des populations, mais nous pouvons, grâce à des animations, des conférences ou des appartements témoin sensibiliser les personnes et leur apprendre que plusieurs services existent, et qu'ils apportent une réponse aux problèmes liés au vieillissement.* » Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et pour encourager le maintien à domicile, les deux axes défendus par le CCAS de Besançon, plusieurs services ont ainsi été développés pour répondre à l'évolution des besoins : l'aide à domicile ; le service de soins à domicile ; la livraison de repas ; la téléassistance ; les logements-foyers et leurs restaurants ; l'accueil de jour Escapade. En apportant un panel complet d'activités qui facilitent la vie quotidienne, le soutien à domicile a pour vocation d'accompagner les personnes âgées qui ont choisi de rester chez elles. Les auxiliaires de vie sociales accomplissent les tâches courantes : logement, linge, repas, courses, toilettes, démarches simples, balades. Autre service, les repas à domicile, livrés pour tous les jours de la semaine. Des repas équilibrés, modulables en fonction des régimes, occasionnellement ou tous les jours, et dont le coût varie en fonction des ressources, dans le cadre d'une tarification sociale. En 2013, 129 563 repas ont été livrés à 780 personnes.

Troisième service, l'offre de téléassistance, destinée aux personnes qui souhaitent être reliées en permanence à un service d'intervention d'urgence, dans les plus brefs délais et par simple pression sur un médaillon. Près de 500 personnes ont choisi de s'abonner à cette aide. En complément de ces

→ ZOOM

En attendant la loi...

Un projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement adopté en Conseil des ministres en juin 2014 est actuellement en débat au Sénat. Élaboré en concertation avec les acteurs concernés, ce texte propose d'aborder la double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables. Son ambition est d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, d'accompagnement et de soins en cas de perte d'autonomie, de vie sociale et citoyenne... un projet qui concerne tous les Français, dans leur vie quotidienne et dans leur vie familiale avec la volonté de changer les représentations du grand âge et de renforcer la lutte contre les inégalités sociales. Si dans les prochaines décennies notre société comptera davantage de seniors, c'est aussi une société des équilibres générationnels qui s'annonce. Une formidable opportunité pour promouvoir le « vivre ensemble » et les solidarités de proximité. Chacun est concerné : en 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans, et les plus de 85 ans seront près de 5 millions contre 1,4 million aujourd'hui.





← L'ANNÉE DERNIÈRE, DE NOMBREUX PARTICIPANTS AVAIENT APPRÉCIÉ CETTE GRANDE MARCHÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE À TRAVERS LA VILLE.

→ SOLIDARITÉ

À la découverte du campus

Partir, baskets aux pieds, à la découverte de la vie étudiante, des transports et de la nature, c'est l'objet qui mêle l'utile à l'agréable de l'édition 2015 de Y'a pas d'âge pour marcher. Inscrite dans le cadre de la Journée européenne de la solidarité et de la coopération entre les générations, organisée par Plateforme AGE Europe, cette marche accompagnée se décline en 3 circuits, court, moyen (3 km) et long (6,5 km). Commentaires, étapes, selon le tracé choisi, à l'Observatoire, à Témis, à la Fabrikà sciences, au logements-foyer des Cèdres, à la résidence Agora ou au Petit théâtre de la Bouloie. Ces randonnées feront visiter le campus, découvrir ses bâtiments-phares, ses espaces verts, ses sentiers pas souvent buissonniers. Elles partiront de l'esplanade du restaurant universitaire Lumière (42 avenue de l'Observatoire) le mercredi 29 avril, à 13 h. Qui pique-nique sur place a rendez-vous à midi. Les marcheurs se retrouveront vers 16 h 30 pour profiter des animations prévues devant le restaurant : émission de radio, activités ludiques, chansons et informations sur les modes de déplacements à Besançon. Venez nombreux !

prestations, la Direction de l'Autonomie a développé l'accueil de jour «l'Escapade» pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs à divers stades. Cet accueil de jour, situé au rez-de-chaussée du logements-foyer « les Lilas » a une capacité de 12 places. Il permet d'offrir un lien social aux malades, et un peu de répit aux aidants familiaux.

Sécurité

Enfin, les logements-foyers sont certainement l'offre de service la plus connue et reconnue. Complètement différents des EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, autrefois maisons de retraite), les logements-foyers garantissent la possibilité de conserver un chez-soi en toute autonomie. À Besançon, cinq logements-foyers accueillent les plus de 60 ans dont l'autonomie leur permet d'assumer les actes de la vie quotidienne. La solution parfaite pour rompre l'isolement, pour bénéficier de la convivialité d'un habitat

→ REPÈRES

Les services en chiffres

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans les 5 logements-foyers Henri Huot, Lilas, Cèdres, Hortensias et Marulaz.

En 2013, les services mis en œuvre ont concerné les Bisontins de la façon suivante : hors l'activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction de l'Autonomie ont répondu à l'attente de 1 990 personnes ; les services de soutien à domicile ont fourni des prestations à 1 707 personnes, âgées ou handicapées ; les logements-foyers ont accueilli 366 résidents et 426 personnes dans leurs restaurants ; la Maison des Seniors a reçu 4 010 demandes dont 2 773 par contact direct sur le site du centre-ville.

collectif et suivre de nombreuses animations (gym, informatique, décoration, tricot, ateliers lecture, écriture, chorales, séances intergénérationnelles...). Pour une somme avoisinant les 600 euros par mois (comprenant loyer, prestations d'animations, chauffage, eau, électricité, ordures ménagères et frais de personnel), les logements-foyers sont composés de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau. On y trouve également un restaurant où les résidents, mais également les seniors du quartier, peuvent se rendre pour le repas de midi. Il est important de préciser que le Département finance en partie la dépendance. De nombreuses autres aides et prises en charge sont également proposées par la CARSAT, la CPAM, les caisses de retraites, les mutuelles et les assurances. De plus, le reste à charge en aide à domicile, téléassistance, repas à domicile peut ouvrir droit à des réductions d'impôts.

Et pour plus de renseignements, il suffit de contacter la Maison des Seniors - 8, rue Pasteur - 03 81 41 22 04 maison-des-seniors@besancon.fr

Ouvert du mardi au vendredi de 9 h 30 à 18 h, en juillet et en août du mardi au vendredi de 9 h 30 à 14 h.